



Reconnue d'utilité publique, l'Îlot accueille, héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes et des hommes en grande précarité.

Depuis sa création en 1969, elle milite pour un changement de regard de la société civile sur celles et ceux qui ont connu la prison. C'est pourquoi elle donne la priorité aux personnes sortant de prison ou sous main de justice.

## 1071 PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2021



**1 071** personnes accompagnées



**173** personnes en contrat d'insertion, en SOA ou en travaux d'intérêt général



**863** hommes seuls



**117** femmes seules



**12 mois** durée moyenne d'accompagnement



dont : **54%** de public Justice

(hors hébergement d'urgence et accueil de jour)



**898** personnes en hébergement ou en accueil de jour



**14** couples

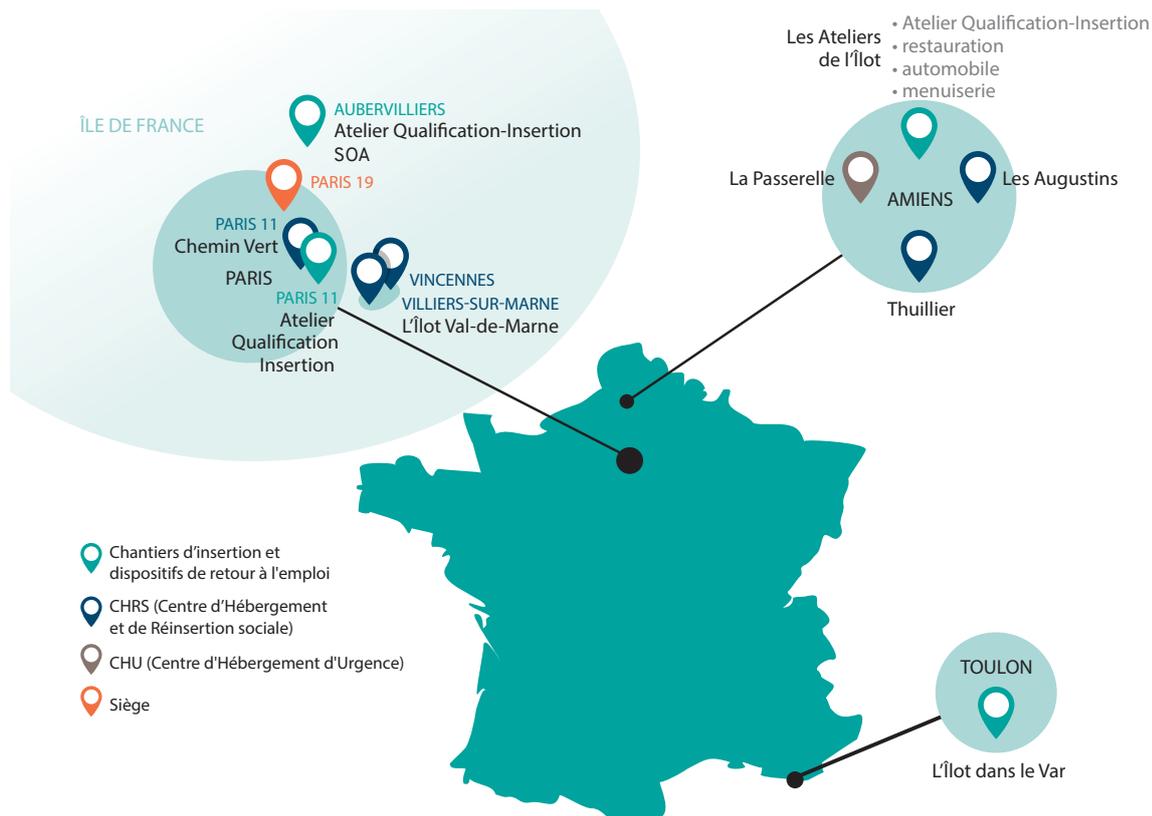


**14** familles



**76 581** repas servis

## 9 ÉTABLISSEMENTS POUR PRENDRE UN NOUVEAU DÉPART



## LA RÉCIDIVE, UN ECHEC QUE NOUS REFUSONS

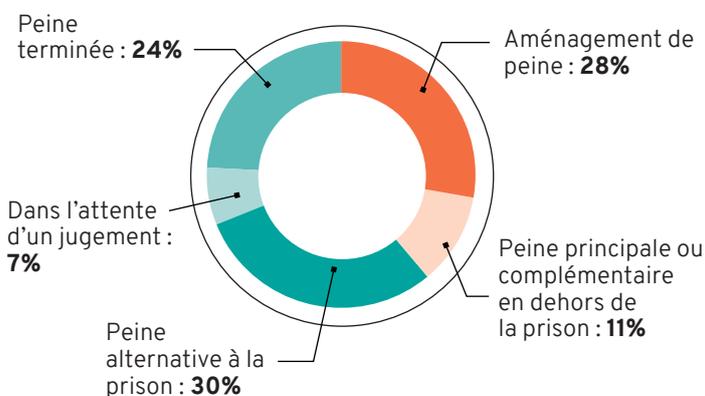
Chaque année, 90 000 personnes sortent de prison, 63% d'entre elles récidivent dans les 5 années qui suivent leur sortie car elles n'ont pas réussi à se réinsérer. Pour y parvenir, il est nécessaire d'être stabilisé sur quatre piliers : le logement, l'emploi, la santé, les liens sociaux et familiaux. C'est ce que fait l'Îlot grâce à la pluridisciplinarité de ses équipes et son réseau de partenaires. Et cela fonctionne !

Parmi les 108 personnes accompagnées en 2021 dans nos chantiers d'insertion et nos AQL, **35% de celles qui**

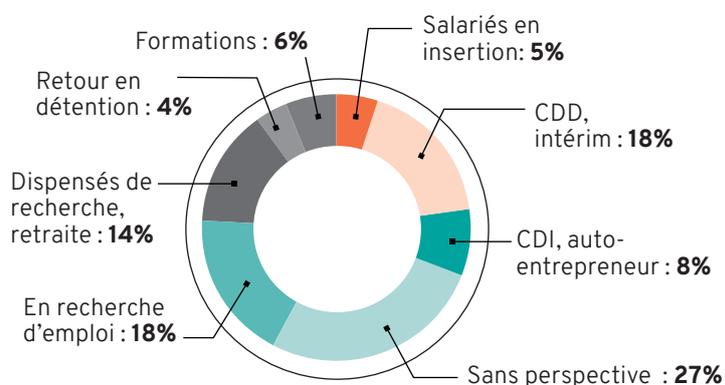
**en sont sorties ont trouvé un travail** quand Pôle Emploi annonce un taux de retour à l'emploi de 6.5% au niveau national.

Il est capital que notre association puisse déployer son expertise dans d'autres territoires, raison pour laquelle elle s'est dotée depuis 2020 d'un plan de développement à 5 ans. Car offrir aux personnes sortant de prison ou sous main de justice **l'opportunité de bénéficier d'un accompagnement « l'Îlot » peut être une vraie chance pour réintégrer la société.**

### ➤ Situation des personnes accueillies en lien avec la Justice



### ➤ Situation des 208 personnes sorties\*



\* Personnes majeures ayant quitté l'Îlot en 2021 (hors personnes décédées, accueil de jour et hébergement d'urgence, TIG et départs sans laisser d'adresse).

## 2021 : une année riche en réalisations

2021 a été riche par la diversité des projets qu'elle a réalisés ou initiés. Après des années de préparation, les rénovations de nos deux CHRS franciliens ont débuté : la fin des travaux et installation des résidents est prévue respectivement pour l'été 2022 et courant 2024.

L'expertise de l'Îlot dans l'accompagnement de personnes sous main de justice a été reconnue par la reconduction de la convention nationale avec la direction de l'Administration pénitentiaire et d'une autre avec l'ATIGIP. Cela va nous permettre notamment de

poursuivre l'expérimentation démarrée en 2021 des TIG pédagogiques « mobilisation vers l'emploi ».

Enfin, plusieurs projets de chantiers d'insertion ont été préparés en 2021, entre autres dans le 93 où l'association a été lauréate de l'appel à projets lancé par le ministère du Travail en avril 2021, et ce dans des domaines divers : carrosserie, codage informatique et secteur agricole. Autant de secteurs où la main d'œuvre est en tension, offrant ainsi aux personnes qui ont connu la prison de belles opportunités de réussir leur réinsertion.

## 2022 : une année riche en promesses

En plus de ces réalisations, l'année 2021 a aussi été celle de la pose des premières pierres de la mise en œuvre de notre plan de développement. Poursuivre la rénovation de nos CHRS franciliens et démarrer avec nos partenaires une réflexion sur une évolution de nos offres d'hébergement sera essentielle pour accompagner encore plus finement les besoins de nos bénéficiaires et les guider vers l'autonomie. Nous avons également prévu en 2022 le déploiement de nos chantiers d'insertion :

un atelier carrosserie en activité depuis mars, un service de prestations agricoles dans la Somme disponible dès juin, une agence web à Aubervilliers en juillet.

Enfin, pour consolider toutes ces expériences et expertises, l'Îlot réfléchit aussi à créer un institut de formation. Aussi, cette année encore, le soutien de nos donateurs sera primordial pour la réussite de tous ces nouveaux projets, sans lequel ils ne pourraient pas voir le jour.

## LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'ASSOCIATION

L'Îlot bénéficie de trois principales sources de revenus :

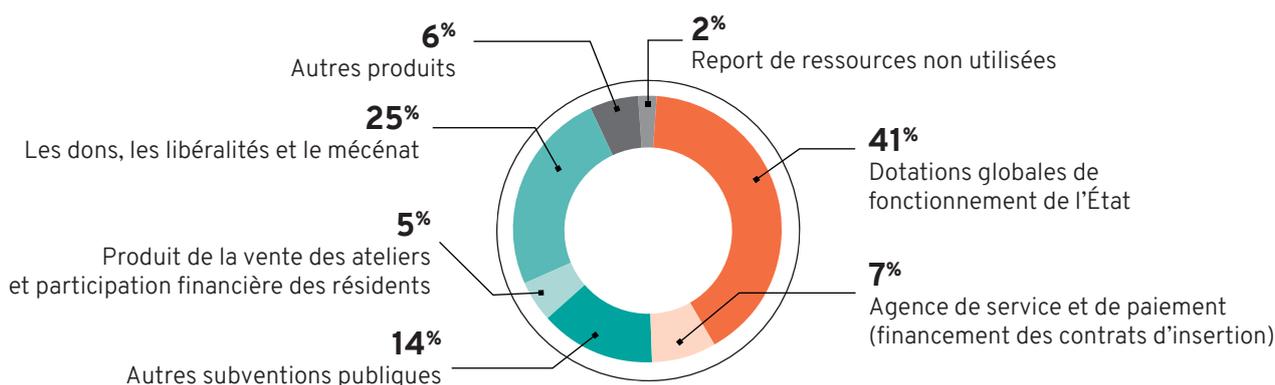
- l'État et les collectivités territoriales (départements, communes) couvrant plus de 60% de ses besoins ;
- la générosité de nos 11 430 donateurs, d'entreprises ou de fondations, représentant selon les années, entre 20 et 25% de ses besoins de financement ;
- le produit de ses Ateliers et Chantiers d'Insertion et la participation financière des résidents dans la limite de leurs moyens.

Association reconnue d'utilité publique, l'Îlot est habilitée à recevoir des libéralités (legs, donations, assurance vie) et permet aux donateurs assujettis à l'IFI de flécher tout ou partie de leur impôt vers l'ensemble de ses dispositifs d'insertion économique. C'est plus particulièrement grâce à la générosité publique qu'elle peut développer des actions novatrices et améliorer sans cesse la qualité de l'accompagnement de ses bénéficiaires.

## COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2021

En application du règlement ANC 2018-06 à effet du 1er janvier 2020, le Compte Emploi Ressource a été modifié et remplacé par le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER).

En 2021, le total des ressources de l'Îlot s'élève à **9 200.5 K€**. Les ressources collectées auprès du public atteignent 2 249.1 K€ (dons et mécénat : 1 904.1 K€ ; legs : 345 K€). Du fait de l'augmentation des legs, elles représentent **25% du total des ressources de l'exercice** (21% en 2020).



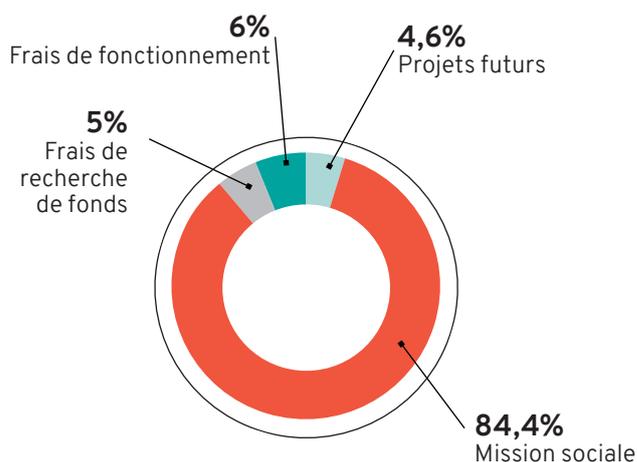
## Près de 90% de ses ressources sont consacrées à la mission sociale de l'Îlot

L'association emploie l'essentiel de ses ressources pour réaliser ses missions sociales : **7 766.0 K€ soit 84,4% du total des emplois**. Ces dépenses correspondent au fonctionnement des différents établissements (centres d'accueil et d'hébergement, ateliers d'insertion) accompagnant des personnes en difficulté.

Elle dédie également **4,6% de ses moyens** à la préparation de projets de développement, relevant de sa mission sociale.

Le reste des emplois est consacré à :

- **La recherche de fonds (5%)** : 466.1 K€, dont principalement les frais d'appel à la générosité du public (416.1 K€, soit 18,5 % des sommes collectées, legs compris).
- **Les frais de fonctionnement (6%)** : 555.3 K€, constitués de la part non affectée aux missions sociales des charges de personnel du siège (182.1 K€) et de la totalité des loyers et autres frais de siège (373.2 K€).



## BILAN SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

Au 31/12/21, le bilan (exprimé en K€) présente une diminution de 107.3 K€ par rapport à l'exercice précédent :

(en K€)	2021	2020	Variation
Actif immobilisé	2 684.5	2744.2	- 59.7
Actif réalisable et disponible	3 522.3	3569,9	- 47.6
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 206.8</b>	<b>6314.1</b>	<b>-107.3</b>
Fonds propres	3 842.3	3890.0	- 47.7
Fonds reportés	260.1	268,8	- 8.7
Fonds dédiés	481.3	338,7	+ 142.6
Dettes et provisions	1 623.1	1 816,6	- 193.5
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 206.8</b>	<b>6314.1</b>	<b>- 107.3</b>

En application du règlement ANC 2018-06 à effet du 1er janvier 2020, les fonds reportés correspondent aux legs non encore réalisés.

**L'actif** représente le patrimoine de l'Îlot. La variation entre 2020 et 2021 s'analyse par :

- une diminution de l'actif immobilisé (-59.7 K€), due principalement à la dotation aux amortissements ;
- une diminution de l'actif réalisable et disponible (-47.6 K€), pour l'essentiel du fait de la baisse du montant des créances sociales et fiscales liée à l'impact de la crise Covid en 2020.

**Le passif** représente les réserves de l'association et ses engagements vis-à-vis de tiers. La variation s'analyse par :

- une diminution des fonds propres (-47.7 K€) correspondant à l'excédent de l'exercice 2021 et à l'amortissement des subventions d'investissement sur l'exercice ;
- une augmentation des fonds reportés et dédiés (+133.9 K€), due principalement à la comptabilisation de fonds dédiés sur subventions publiques (97.1 K€) ;
- une diminution des dettes et provisions (-193.5 K€) du fait principalement de la variation de la provision pour indemnités de départ à la retraite et celle des dettes fournisseurs.

### La politique de réserve de l'association

La constitution de réserves a pour objectif d'assurer à l'Îlot la pérennité de son action et de pouvoir financer ses projets futurs : relocalisation sur un seul site à Fontenay des deux établissements du Val-de-Marne, travaux de rénovation du CHRS Chemin Vert, développement de son activité dans le Var et mise en œuvre du plan stratégique dont l'objectif est d'accroître la taille de l'association et le nombre de personnes accompagnées. Elles évitent aussi de recourir à un endettement, même passager, du fait de l'irrégularité des ressources au cours de l'année.

Au 31 décembre 2021, le total des fonds propres de l'association (3 842.3 K€) et des provisions et fonds reportés et dédiés (1 034.8 K€) assurent l'intégralité du financement de l'actif immobilisé (2 684.5 K€) et permet à l'Îlot de bénéficier d'un fonds de roulement de 2 192.6 K€.

## UN FONDS DE DOTATION ET UNE FONDATION

**Fonds de dotation Îlot :** L'association a constitué courant 2012 un Fonds de dotation dont elle est, de droit, Présidente. Il a pour objet de soutenir et de conduire, directement ou indirectement, toute activité d'intérêt général à caractère social. En 2021, il a versé à l'Îlot 10 K€ pour participer au financement de ses projets d'accompagnement et d'insertion.

**Fondation Îlot Avenir :** L'association a créé fin 2015 une fondation sous l'égide de la Fondation Caritas France. Elle a pour but de pérenniser et de développer des actions de terrain à moyen et long terme, peu ou pas prises en charge par des financements publics. En tant que fondation, elle est habilitée, comme l'Îlot, à recevoir des dons au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur la fortune immobilière, des legs, des donations et être bénéficiaire d'assurance vie. Elle a soutenu l'Îlot à hauteur de 39 K€ en 2021.

Depuis 1996, l'Îlot est labellisée *Don en Confiance* par le Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. Sa mission est de promouvoir le fonctionnement statutaire, la rigueur de gestion, la transparence, la qualité de la communication et de la collecte de fonds. Les comptes de l'association sont examinés et validés par le cabinet de Commissaires aux comptes Deloitte & associés. Toutes les informations sont issues des rapports d'activité et financier 2021, disponibles sur le site internet de l'Îlot ou sur simple demande auprès de l'association.

